

un grand intérêt, s'il était prouvé : il disait cette commune plus ancienne que celle de La Rajasse ; mais la disposition respective des lieux semble lui donner un démenti. Si celle-ci eût été établie avant celle-là, on n'eût pas donné à cette dernière un territoire entourant la première ; il est bien plus probable que Laubépin fut érigé en paroisse après La Rajasse, et au détriment du territoire de ce village dont elle faisait auparavant partie ; on s'explique ainsi parfaitement sa position au centre de la paroisse de La Rajasse, dont on ne prit pas la peine de régulariser le territoire.

*Rochefort.* La Commune de Rochefort fut réunie à celle de Saint-Martin-en-Haut par un motif analogue. Ses prétentions étaient même moins fondées que celles de Laubépin, car elle n'avait que 114 habitants, 40 hectares de superficie et 7 francs de revenus. Rochefort se dit aussi plus ancien que Saint-Martin, et demanda à être accru des hameaux du Piney, des Places, du Colombier, de la Basse-Cour, et du Gazenchev. Mais un rapport du directeur des contributions, du 20 avril 1813, comme le précédent, fit rejeter cette proposition, et un décret du 5 février 1814 réunit à la commune de Saint-Martin-en-Haut le territoire *imperceptible* (c'est le terme dont se sert le directeur des contributions) de la commune de Rochefort, qui dépendait déjà de la première pour le spirituel, et qui d'ailleurs en était complètement entouré.

*Les Étoux.* Ici se présente encore un cas analogue ; mais le résultat fut tout différent. La commune des Étoux entourait celle de Beaujeu de tous les côtés, et cependant ce fut celle-ci qui absorba celle-là ; mais il